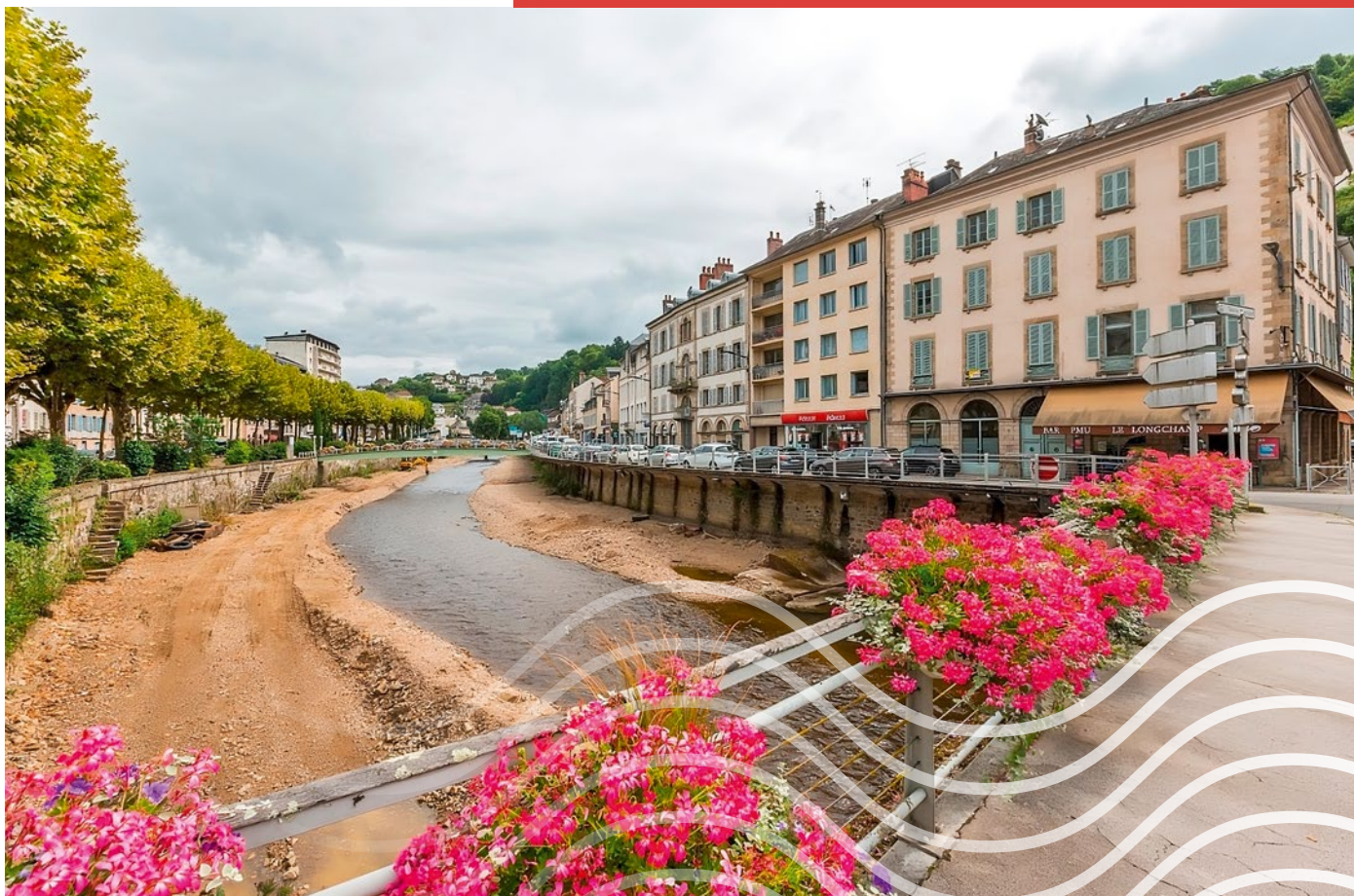




Eau et urbanisme – Renforcer les liens entre l'eau et l'aménagement du territoire



OBJECTIFS

Renforcer le lien entre les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire.

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1 Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2 Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau



AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les projets d'urbanisme de planification ou opérationnels devront prendre en compte les effets du changement climatique, en particulier ceux portant sur la gestion quantitative de la ressource en eau, dans un objectif de sobriété des usages.



73%

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur :

- ▶ le respect des délais de production des livrables prévus
- ▶ le nombre de réunions organisées avec les différents acteurs de territoire
- ▶ le suivi du respect des objectifs du partenariat avec l'acteur de l'urbanisme

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les bénéficiaires pour les opérations relevant des missions « Eau et Urbanisme » portées par des acteurs de l'urbanisme (hors étude diagnostic SCoT/PLUi) : Agence d'urbanisme, Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Association de professionnels de l'urbanisme, Conseil départemental.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ Intégrer les enjeux de l'eau dans les démarches d'urbanisme
- ▶ Acculturer les acteurs de l'urbanisme aux enjeux de l'eau



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique
« **Animation, appui technique et partenariats** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



↶ TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Partenariat avec un acteur de l'urbanisme (liste fermée)	Animation territoriale et Partenariat	50%
Sensibilisation et Communication	Communication-sensibilisation thématique	50%
Études Volet Eau SCoT / PLUi	Études multithématiques	50%

Les missions « Eau et Urbanisme » portées par une collectivité dans le cadre d'une démarche territoriale dans le domaine de l'eau (SAGE, contrat, Bassin versant de gestion...) relèvent de l'animation des démarches territoriales intégrées : cf. Fiche sur la gestion territoriale.

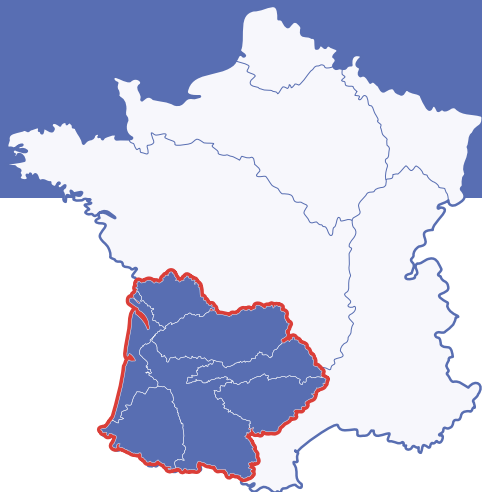


Taux d'aide
de **50 % max**

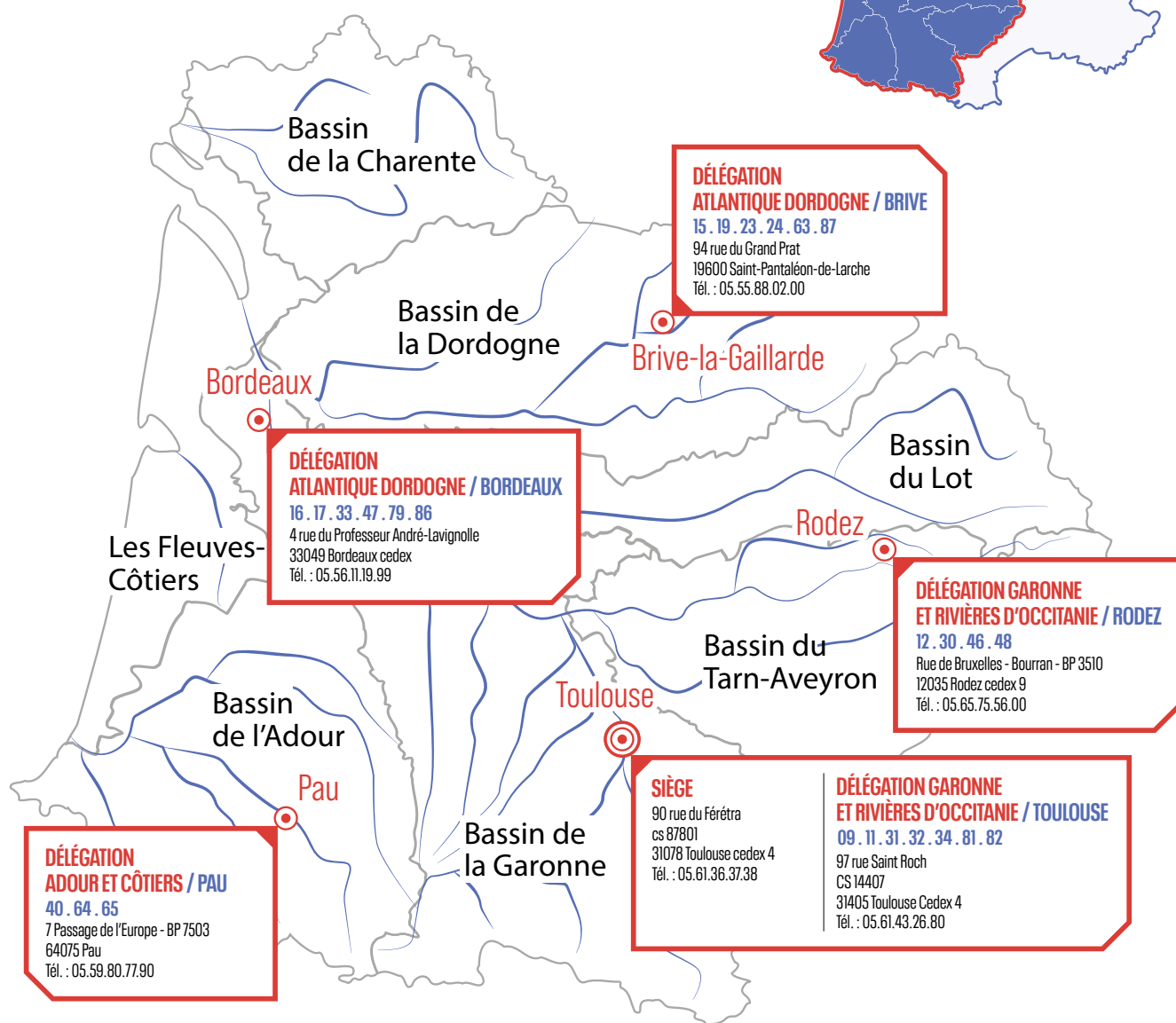
VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🔹 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de novembre 2025